interrogatoire, l'a fait enfermer à la prison municipale. On ne croit pas avoir affaire à un malfaiteur, mais à un ivrogne en quête d'un abri.

VOL DE POULES. — Six poules d'une valeur de 15 francs, ont été dérobées chez M. Clotaire Thieffry, rue de Marcq.

## LANNOY

LA MUTUALITE SCOLAIRE. — Le Conseil d'administration de la solidarité prévoyante ou mutualité entre toutes les écoles communales du canton, se réunira aujourd'hui, à 2 heures et demie, en séance privée, à l'école communale des garçons. Ordre du jour : Examen du budget de l'année 1903.

MENUISIER, M. Jules Martin, 42 ans, domicilié à Flers-Bourg, rue de la Mairie, travaillant pour le compte de M. Houzet, entrepreneur de menuiserie, rue de Lens, à Lille, a eu la main droite prise dans le mécanisme d'une raboteuse en voulant remettre la courroie sur la poulie.

Il en est résulté de profondes déchirures des chairs au sommet de la main. M. le docteur Milon, de Lille, appelé à donner ses soins au blessé, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

### HEM

VOL D'UNE CHEVRE. — Une chèvre estimée 30 fr. a été volée récemment chez Mme Suzanne Mullez, au Petit-Lannoy.

LES GENDARMES de Lannoy ont arrêté, lundi, le cavalier G. B..., du 21e dragons, en garnison à Aire-sur-la-Lys, qui s'était rendu, samedi, chez ses parents, à Hem, sans permission.


## ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

La Compagnie *LA FLANDRE* émet des polices garantissant pour une prime de dix francs par an :

Fr.: 20.000 en cas de décès ;

Fr.: 20.000 en cas d'incapacité permanente.

S'adresser au siège social, 20, rue des Lignes, à Roubaix. 50660

## NOUVEAU PLAN DE ROUBAIX
## NOUVEAU PLAN DE TOURCOING

Ces deux plans ont été établis sur la même échelle (au 12.000e) d'après les documents les plus récents. Ils contiennent, au dos, la nomenclature alphabétique des rues et les indications pour les trouver rapidement en consultant le Plan.

Chaque Plan est vendu séparément **50 centimes** à la Librairie du *Journal de Roubaix*.


## TOURCOING

**Le Ministre de l'Instruction publique à Tourcoing.** — M. Chaumié, ministre de l'Instruction Publique, viendra à Tourcoing, le dimanche 27 mars prochain, pour présider l'inauguration solennelle de l'Ecole des Beaux-Arts.

Le même jour, aura lieu l'inauguration de la Ferme de la Bourgogne dont la transformation est près d'être terminée.

Le ministre arrivera à Tourcoing, à onze heures et demie du matin et en repartira à six heures, après avoir présidé un banquet par souscription qui suivra les solennités officielles.

UNE GREVE DE CAMIONNEURS. — Lundi matin, 80 domestiques camionneurs des maisons Irénée Fourre, Delbecque, Lautom et Paris et Delbecque-Vantighem, se sont mis en grève après avoir formulé un certain nombre de revendications. Dans le courant de la semaine dernière, ces revendications avaient été présentées aux patrons de trois maisons. Elles étaient à peu près celles-ci : Une augmentation de salaire de 3 francs par semaine ; une augmentation de 1 franc pour le domestique faisant dans chaque maison le service du dimanche matin ; l'obligation pour le patron de ne plus embaucher que des ouvriers syndiqués ; le renvoi de deux domestiques qui ont travaillé pendant la dernière grève chez M. Lautom. Ces revendications avaient été soumises à l'Administration municipale pendant la semaine. Trois patrons auxquels on les avait également présentées, ont objecté qu'ils n'étaient pas seuls ; ils ont demandé que les revendications soient également présentées aux autres patrons, et qu'on leur laisse le temps d'examiner les diverses questions avant de répondre. Les délégués avaient accepté, mais au cours d'une réunion qui a eu lieu à la fin de la semaine, les domestiques ont décidé de se mettre en grève lundi matin s'ils n'avaient pas de réponse. C'est ce qui s'est produit. Les domestiques ont tenu une réunion dans l'après-midi, rue du Touquet, mais on ignore ce qu'il y a été décidé.

MESSE DE PREMICES. — Lundi matin, à dix heures et demie, M. l'abbé François Hecquet, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, a célébré sa messe de Prémices en l'église du Sacré-Cœur.

Le nouveau prêtre s'est rendu processionnellement du presbytère à l'église. Il était assisté à l'autel par M. l'abbé Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur et avait pour assistants MM. les abbés Hecquet, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, son frère et Lapersonne, son ami. M. l'abbé Lecomte, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, a fait un très beau sermon sur la mission du prêtre et surtout sa mission d'enseignement. M. Lecomte a développé ce sujet avec une chaleur communicative et tout le talent qu'on lui connaît. La messe a été chantée par la maîtrise renforcée d'une délégation de l'Institution du Sacré-Cœur, sous la direction de M. Depoorter.

LES FUNERAILLES de Mme Lecomte, épouse de M. Emile Lecomte, adjoint, ont eu lieu lundi matin à dix heures et demie en l'église Saint-Christophe, devant une assistance très nombreuse. Derrière la famille venaient MM. Salembien, Flament et Cordier, adjoints ; le Conseil municipal presqu'au complet ; M. Browaeys, adjoint au maire de Roubaix ; les chefs des services municipaux, plusieurs commissaires de police ; des délégations de la police, des pompiers, de la douane, de l'Octroi, etc., etc. Le corps a été inhumé au cimetière du Pont-de-Neuville. La cérémonie a pris fin à 1 heure un quart.

UN ACCIDENT DE VOITURE s'est produit lundi après-midi, à deux heures, Grande-Place. M. Louis Deltour, boulanger, passait avec sa voiture, lorsque le cheval prit peur et fit un écart. Il s'abattit, brisant les deux brancards. Les dégâts sont purement matériels.

UN VOL AU BLANC-SEAU. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un inconnu a pénétré chez M. Camille Vandorpe, tisserand, rue du Presbytère, en fracturant la porte d'entrée. Il a fouillé les meubles et trouvé dans l'un d'eux une somme de 15 francs, qu'il a enlevée. Ce n'est qu'au matin que M. Vandorpe a constaté le vol. Il a déposé une plainte.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Louis Bouque, constructeur, Henri Heulst, âgé de 26 ans, monteur, s'est blessé en tombant d'une échelle. Dix jours de repos. Docteur Leduc. — Chez MM. Dessousseaux Frères, Henri Serriere, âgé de 44 ans, chauffeur, s'est fait une rupture musculaire au côté droit. Huit jours de repos. Docteur Desbonnets. — Jules Quatannens, âgé de 35 ans, fileur chez M. Flipo fils aîné, s'est fait une plaie contuse au tibia en heurtant un métier. Quinze jours de repos. Docteur Dewyn. — Un apprenti zingueur de M. Tennel, Charles Vandenbroucq, âgé de 17 ans, a été contusionné au pied droit par la chute d'une barre de fer. Dix jours de repos. Docteur Desbonnets. — Chez M. Motte-Dewavrin, un gilboxeur, Joseph Verbarue, âgé de 17 ans, a eu le médius droit pris dans un engrenage. Un mois de repos. Docteur Duquennoy.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de lundi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Huîtres, 1.000.


**DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL FILS, rue Nationale, 89.** 38034


### MOUVAUX

FRAUDE D'ALLUMETTES. — Dimanche après-midi, le garde Fluquet, était informé que des jeunes gens allaient de porte en porte, offrant des allumettes de contrebande et injuriaient ou menaçaient les personnes qui refusaient d'en acheter. Le garde se mit à leur recherche et arrêta l'un d'eux : Jules Masquelier, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix ; il était encore porteur d'une certaine quantité d'allumettes. Masquelier a été conduit à Lille.

### BOUSSECQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira jeudi prochain, à 5 heures du soir.

LE ROLE DE LA TAXE VICINALE, établie en remplacement des prestations est publié. Le registre est déposé à la mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs réclamations s'il y a lieu.

### RONCQ

**Une affaire importante de contrebande.** — *Saisie d'un attelage et de 150 kilogs de tabac. — Arrestation du fraudeur.* — Lundi matin, vers huit heures, le lieutenant Moreau, le brigadier Prévost, le sous-brigadier Capeaux et le préposé des douanes Maquet, de service le long de la route nationale, près de la ferme M. Coisne, au faubourg, virent arriver vers huit heures du matin, un camion attelé de deux chevaux, paraissant complètement chargé de toiles et de fils. Cet attelage [illegible] industriels à Halluin. Les douaniers ne découvrirent tout d'abord qu'une certaine quantité de fil et de pièces de toile, puis dissimulés dans le fond, quatre ballots contenant du tabac haché de provenance belge. Se voyant découvert et sur le point d'être arrêté, le domestique prit la fuite, mais il ne tarda pas à être rejoint par le brigadier Prévost et le préposé Maquet qui s'étaient mis à sa poursuite. Le fraudeur fut ligoté solidement et conduit, ainsi que l'attelage, au bureau des douanes, où M. Lucien Fahy, receveur dressa procès-verbal de la saisie. La voiture contenait 885 kilogs de fil de lin d'une valeur de 4.605 francs. 100 paquets d'autre fil, valant 5.250 fr. 60 pièces de toile estimées, 4.960 fr., plus 150 kilogs de tabac, valant 1.500 francs. Le camion a été estimé 1.900 fr., et les chevaux 1.500 francs. La valeur totale de la prise, est de 20.050 francs. Dans l'après-midi de lundi, M. Petit, inspecteur des douanes, à Lille ; Jacquemin, lieutenant à Roubaix, faisant fonction de capitaine à Tourcoing ; Merlhiez, lieutenant des douanes, et Moreau, lieutenant à Roncq, ont ouvert une enquête. Le fraudeur, Théophile Vandeputte, 37 ans, domicilié à Menin, a refusé de faire connaître les noms des personnes pour le compte desquelles il « travaillait ». MM. Ovigneur, dont la bonne foi a été reconnue, sont rentrés en possession de leur bien, la douane ayant donné mainlevée pour les moyens de transport et les marchandises ayant servi à masquer la fraude.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi prochain, 4 mars, à 6 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants : 1. Adjudication pour 3 ans de l'entretien des rues et chemins ruraux ; 2. Ouverture de crédits ; fin des grèves ; éclairage ; assistance à domicile ; 3. Listes de l'assistance médicale gratuite ; 4. Abri au cimetière St Piat ; 5. Classe 1903 ; soutien de famille ; 6. Affaires diverses.

### NEUVILLE-EN-FERRAIN

TROUVAILLE. — M. Fremont, rue de Lille, 117, à Roncq (Blanc-Four), a trouvé samedi soir, à Neuville, une broche en or qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

### HALLUIN

UNE CONFERENCE DE MARC SANGNIER. — Nous apprenons que M. Marc Sangnier, le directeur du *Sillon*, à Paris, viendra prochainement à Halluin, donner une conférence. La date n'en est pas encore fixée définitivement.

### QUESNOY-SUR-DEULE
### COMINES

REMISE D'UNE DECORATION. — La fête organisée en l'honneur de M. Paul Lesaffre, promu récemment au grade de chevalier du mérite agricole, a eu lieu lundi. Les habitants du hameau de Sainte-Marguerite avaient pavoisé leurs maisons et élevé des fausses portes surmontées d'inscriptions, sur tout le parcours du cortège. A onze heures du matin, les cavaliers vont à la rencontre du nouveau chevalier, qui avait pris place dans un landau, en compagnie de MM. Desire Ducarin, chevalier de la Légion d'honneur ; Vincent Cousin, et Louis Cappelle. Aux sons entraînants de pas redoublés exécutés par un groupe de trente musiciens, dirigés par M. Louis Lesaffre, le cortège parcourt tout le hameau. MM. Paul Bolin, Henri Rembry, Bonniers, directeur du gaz ; Ernest Hassebroucq, Charles Ducarin, Etienne et Emile Grimonpont, Louis Duhamel, Emile David, Jules Hassebroucq et Henri Lemaire, procédaient également en voiture, celle dans laquelle se trouvait M. Lesaffre. Face de l'estaminet du *Progrès*, la petite fille de M. Vandeperre, complimente M. Lesaffre, et lui remet un bouquet. Sur la place de l'Eglise, le nouveau chevalier, entouré de ses amis, prend place sur une estrade. M. Désiré Ducarin, lui remet, au nom du Président de la République, la décoration, et lui donne l'accolade, tandis que la musique exécute la *Marseillaise*. Puis, M. Vincent Cousin, prononce une allocution à laquelle répond M. Lesaffre.

Les vins d'honneur sont ensuite offerts et le cortège se disperse en attendant l'heure du banquet, qui a été offert aux personnes présentes à cette cérémonie. L'animation a été grande durant toute la soirée.

LES FUNERAILLES de la Sœur Marie-Bernadine, née Delphine Meurisse, âgée de 74 ans, ancienne supérieure de l'Hospice, ont eu lieu lundi matin, à neuf heures et demie, en l'église paroissiale. Une assistance nombreuse suivait le convoi.


## CHOCOLAT MAUPRIVEZ

## AMEUBLEMENTS ET TENTURES

**Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger**

**AU BERCEAU D'ARGENT 28, rue de Paris, LILLE**

**Expédition franco. — Fabrication garantie.** 1239


## LILLE

LES ELECTIONS MUNICIPALES. — Nous avons publié la lettre adressée à M. Doumer, président du comité régional de la *Patrie Française*, par MM. Em. Scrive et Fl. Binaud, représentants du comité républicain libéral. Voici les réponses qui ont été faites par M. Doumer. C'est d'abord une lettre adressée au président de l'Association républicaine libérale de la région du Nord.

Lille, le 23 octobre 1903.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait écrire au nom du Comité libéral de l'Association Républicaine Libérale, demandant au Comité libéral de la Patrie Française de marcher d'accord avec lui aux prochaines élections municipales.

Je la soumettrai au Comité fédéral, dans sa séance du mardi 8 novembre, et vous ferai connaître aussitôt la réponse qui y sera faite. Mais je puis vous dire, dès aujourd'hui, que je combattrai personnellement cette proposition, qui, si elle était adoptée et réalisée, assurerait le triomphe du collectivisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. DOUMER.

M. le Président de l'Association républicaine libérale de la région du Nord, ayant fait observer à M. Doumer qu'il n'était point président du comité lillois, et que c'était à MM. Scrive et Binauld qu'il devait s'adresser, le président de la *Patrie Française* a écrit alors la nouvelle lettre que voici, à MM. Scrive et Binauld :

Lille, le 4 novembre 1903.

Messieurs,

En réponse à la lettre du 21 octobre 1903, que vous avez bien voulu m'écrire au nom du Comité lillois de l'Association républicaine libérale, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité fédéral lillois de la « Patrie Française », dans sa séance du 3 novembre 1903, a décidé par 37 voix contre 4 et 2 abstentions, qu'il n'y avait lieu pour lui à contracter aucune alliance en vue des élections municipales.

Il estime que la « Patrie Française », ligue d'union et de concorde, doit grouper tous les bons Français, doit planer au-dessus de tous les partis, et éviter de se compromettre par une alliance quelconque.

Elle marchera donc seule au premier tour.

Au second tour, elle examinera les circonstances, des intérêts supérieurs de la ville de Lille, et des idées qui lui sont chères.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

DOUMER.

UNIVERSITE DE L'ETAT. — *Faculté des sciences.* — Institut de mathématiques, 13, place Philippe-Lebon. Enseignement des mathématiques générales : partie mécanique rationnelle. M. le professeur Petot ouvrira son cours de mécanique rationnelle, préparatoire au certificat d'études supérieures de mathématiques générales, le mardi 1er mars 1904, à 5 heures un quart du soir.

UNIVERSITE CATHOLIQUE. — Le dimanche, 28 février, l'Association normande célébrait sa fête patronale, la Saint-Romain. Le soir, banquet au menu exclusivement normand, organisé par le zèle secrétaire, M. Bailly. M. Albert Guérin, président, a porté un toast où n'ont pas été oubliés les absents : M. l'abbé Cornu, M. le docteur Duret, et M. Levesque, vice-président, ce dernier retenu par ses devoirs professionnels.

L'ARRIVEE DES RESERVISTES. — Les réservistes, comme chaque année, à cette époque, ont été incorporés lundi matin, dans leurs régiments respectifs. Leur arrivée a mis en rumeur les environs des casernes et le remue-ménage occasionné par ces recrues passagères a mis dans les « quartiers » un mouvement inaccoutumé et une animation pittoresque.

Les « réservoirs » sont au nombre de deux cent cinquante à trois cents pour le 43e et d'une centaine pour le 16e chasseurs. Ils ont passé l'après-midi aux opérations de l'habillement, et dès mardi matin, on pourra les voir à l'exercice.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Lundi à une heure et demie, de l'après-midi, le nommé Léonard Sambeau, 35 ans, journalier, demeurant, 125, rue des Rogations, se trouvant en état d'ébriété, a tenté de se suicider en se jetant dans les fortifications, près la porte des Postes. Seulement, a eu la chance : le bon génie qui, d'ordinaire, protège les ivrognes, l'a soutenu dans sa chute et l'a empêché de se [illegible] Vermersch, appelé aussitôt auprès de lui, [illegible] blessure.

UN ACCIDENT. — La nuit dernière, [illegible] heures et demie du matin, Désiré Watzeel, camelot, rue Philippe-de-Comines, est tombé sur le trottoir, rue de Tournai, en sortant de l'estaminet Vyt. Relevé aussitôt par des passants et conduit dans une pharmacie voisine, il a reçu les soins du docteur Bleuzé, qui l'a déclaré atteint de commotion cérébrale et fait transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Gaston Vyt, 23 ans, prétend qu'après une discussion pour un règlement de compte, Watzeel avait voulu le frapper. Pour éviter une bagarre, il avait mis l'ivrogne à la porte.

Ce malheureux est mort quelques heures après sans avoir repris connaissance. Son cadavre a été transporté à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine aux fins d'autopsie. M. Davaine est chargé de l'instruction de cette affaire.

UN ACCIDENT DE TRAMWAY. — La car M, a tamponné dimanche soir, vers sept heures et demie, à la hauteur de la rue de Pas, rue Nationale, une voiture appartenant à M. Delcourt, marchand, à Hellemmes. M. Eugène Legrand, 43 ans, demeurant, 7, rue Condorcet, qui se trouvait dans la voiture, avec M. Paul Alexandre, 117, rue Pierre-Legrand, a été précipité en bas du véhicule, et dans sa chute, s'est fait une blessure grave à la jambe gauche. Après un premier pansement, le blessé a été reconduit à son domicile dans une voiture d'ambulance.

### ANNŒULIN

LE MONUMENT PATRIOTIQUE D'ANNŒULIN. — La liste définitive des enfants d'Annœulin morts pour la patrie, arrêtée et dressée, porte les noms de 76 soldats tombés sur les champs de bataille ou décédés au service de la France ; il n'est pas de famille qui ne compte quelqu'un de ses membres dans ce long martyrologe.

Pendant les guerres de la première République et du premier Empire, il y a eu 52 enfants d'Annœulin laissés sur toutes les parties de l'Europe, où la défense du territoire et le génie de Napoléon conduisirent le drapeau tricolore.

Pour les guerres d'Afrique, de Crimée et de Chine, le chiffre des soldats tombés au champ d'honneur est de 10.

La guerre franco-allemande, si cruelle pour la France, le fut particulièrement pour Annœulin : 14 militaires y périrent.

Les colonies et les diverses garnisons de France, de 1857 à nos jours, ne furent pas moins cruelles ; 19 soldats y trouvèrent la mort.

Les victimes du travail sont aussi très nombreuses.

## LE CRIME DE LA RUE GANTOIS, A LILLE

### L'autopsie

Lundi à cinq heures du soir, M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, a procédé à l'autopsie du cadavre de Rosalie Guerinck, qui fut assassinée, samedi, par son mari, Charles Deblock.

Cette opération s'est faite en présence de M. Davaine, juge d'instruction et de M. Parisot de Ste-Marie, commissaire de police. On a relevé sur le corps de la victime sept blessures graves et un grand nombre de contusions. Le crâne de la vieille femme est fracturé en deux endroits : l'os temporal est brisé. On remarque une déchirure de la dure-mère avec épanchement sanguin. Un autre épanchement sanguin s'est produit à une blessure de la gorge. La blessure du cou a laissé intacts les gros vaisseaux. L'une des premières côtes a été fracturée.

Il est assez difficile de déterminer à l'aide de quel instrument chaque blessure a été faite ; celle du front, comme celle de la tempe, doit être un coup de serpe appliqué dès le début de la scène, celle de derrière la tête montre avec quelle sauvage férocité le meurtrier a frappé lorsque sa victime est tombée. Le crime aurait été commis dans l'après-midi.

### L'enquête

Lundi après-midi, M. Davaine, juge d'instruction, chargé de l'enquête, s'est rendu dans la maison où s'est déroulé le drame et a fait le constat des lieux. Après avoir interrogé quelques témoins, le magistrat s'est rendu à l'autopsie du cadavre, comme nous l'avons dit ci-dessus.

## COMMUNICATIONS

**Wattrelos.** — Les membres du Cercle d'Etudes Saint-Macloux sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 2 courant à 8 heures un quart du soir au local habituel.

## *NÉCROLOGIE*

— Lundi matin, à dix heures ont eu lieu, dans l'église de Roubaix, les funérailles de M. Antoine Vizy, contremaître dans l'établissement de MM. Courtin frères, fabricant de houblon.

## CORRESPONDANCE

*(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).*

### Le service téléphonique à Tourcoing

Tourcoing, le 29 février 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez nous excuser de ce que nous abusons de la publicité de votre estimable journal pour agiter encore une fois cette fameuse question du téléphone.

Tout le monde se plaint de la défectuosité de ce service public ! Est-ce que les autorités compétentes songent à donner satisfaction au commerce ? Puisque c'est lui qui *paie*, il doit avoir le droit d'exiger un service bien fait.

N'ayant pas « mandat » pour pouvoir nous livrer à une enquête, nous ne pouvons, en conséquence, connaître tous les côtés défectueux du service téléphonique. Nous croyons connaître quelques côtés « faibles » et prenons la liberté de vous les signaler.

Notre premier argument nous est fourni par le *Journal de Roubaix* lui-même. Entre que tous les deux mois, sinon toutes les six semaines, nous ne lisons pas des petits entrefilets dont voici la teneur :

« Mlle A..., *employée* à Tourcoing, est transférée à Douai ou Avesnes. Mlle B..., *postulante*, est nommée à Tourcoing (téléphone). »

Pourquoi faut-il installer « ailleurs » les employées au courant de leur service et toujours les remplacer par des « postulantes » ?

Ces déplacements inutiles doivent forcément nuire au bon fonctionnement du téléphone.

D'un autre côté, nous pensons que l'administration charge les employées de donner les communications à un trop grand nombre d'abonnés.

Et encore, exerce-t-on une surveillance suffisante au bureau central ?

Que l'Administration municipale (ou la Chambre de Commerce) fasse une enquête, ou la demande : voilà le véritable moyen de résoudre la question et peut-être de faire droit aux justes réclamations des abonnés.

Nos affaires nous appelant régulièrement en Belgique, l'occasion de nous servir du téléphone se présente souvent ; nous pouvons *affirmer* que, si Tourcoing met 3, 5 et parfois 10 minutes pour nous donner la communication demandée, à *Verviers* on l'obtient généralement en 15 ou 30 *secondes*...

Ne peut-on obtenir en France ce qui se fait aussi facilement en Belgique ?

Au nom d'un grand nombre de négociants, nous demandons à l'autorité « compétente » que l'on fasse quelque chose de « positif », qu'elle use de sa légitime influence auprès de l'administration des Postes et Télégraphes pour faire cesser les abus et aboutir nos justes revendications.

Elle rendra ainsi un grand service au commerce de la région.

Veuillez excuser la longueur de cette lettre et recevoir, Monsieur le Directeur, nos civilités distinguées.

*Un groupe de négociants.*

### Au Conseil municipal de Croix

Croix, le 29 février 1904.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de revenir sur l'article publié par vous à la date du 28 février, concernant la dernière séance du Conseil municipal de Croix. Il est dit à tort dans cet article que je m'étais trompé en accusant M. Deleu d'être intervenu, sans aucun droit, dans l'école de la Grande-Rue. Il n'a pas été question de cette affaire-là devant le public, mais bien du remplacement du commissaire et l'on n'a fait d'autre erreur que d'omettre le vote, conforme au mien, de mon collègue Devos.

J'avais raison, vous le voyez, de protester contre le huis-clos ; cela éviterait des erreurs comme celle-ci.

Pour en revenir à l'affaire de l'école, traitée à huis-clos, le Conseil a approuvé par le rapport de l'enquêteur que c'est bien M. Deleu et non M. Devos qui, au mois de juillet, a empêché un enfant de prendre ses repas à l'école.

Veuillez [illegible] mes sincères salutations.

JULES KIMPE,

*Conseiller municipal, membre de la section de Croix du Parti socialiste de France « Unité Socialiste Révolutionnaire. »*

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Sée, vice-président

VOLEUR DE PLOMB. — Louis Houplines, 20 ans, est couvreur à Tourcoing ; il a volé 17 kilos de plomb environ sur une toiture, au préjudice de M. Edmond Gadenne, couvreur, rue de la Blanche-Porte ; habitué à fonctionner sur les toits, il n'a pas eu de peine à commettre ce méfait. Il est allé revendre le plomb volé à un fripier. Houplines est condamné à huit jours de prison avec sursis.

UNE AFFAIRE OBSCURE. — Le 15 août dernier, vers onze heures du soir, à Wattrelos, à vingt mètres de la frontière, les époux Poblon, qui habitent hameau du Touquet, et leur beau-frère, Arthur Saffens, charbonnier, rue du Tilleul, cour Desplanques, à Tourcoing, revenaient du Mont-à-Leux, quand ils furent assaillis, sans motif, par des individus qui les rouèrent de coups après les avoir bombardés à coups de briques. Atteint d'une pierre à la tempe, Saffens tomba à terre et reçut alors de l'un de ses agresseurs un coup de couteau à la tête. Il avait cru reconnaître comme l'auteur de ce coup, le nommé Adolphe Lefebvre, 20 ans, journalier, à Wattrelos ; mais celui-ci proteste de son innocence et fait entendre des témoins qui déclarent ne l'avoir pas vu frapper. Aussi Lefebvre est-il acquitté grâce à une habile plaidoirie de Me Catelle.

LA FRAUDE. — Dans la nuit du 23 au 24 février, vers deux heures du matin, les douaniers de service sur le territoire de Wattrelos, rencontraient, au sentier Gadenne, venant de Belgique, un individu qui conduisait un chien en laisse : le chien était chargé de marchandises de contrebande. Dès que le conducteur vit les douaniers, il lâcha l'animal qui se sauva à toutes jambes ; mais les préposés parvinrent à se saisir de l'homme, un nommé Emile Hallaert, 18 ans, rattacheur, demeurant à Wattrelos, hameau de la Vieille-Place, qui nia formellement conduire la bête. Il n'y gagne rien : en le fouillant, on trouva sur lui trente-deux allumettes belges, d'une valeur de trois centimes : procès-verbal lui fut dressé et pour ces trente-deux allumettes, Hallaert attrape vingt-quatre heures de 500 francs d'amende.

— Flore Tiberghien, 60 ans, ménagère, à Roubaix, 2, rue Lenca, et Marie Doye, 48 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, ont été arrêtées à Wattrelos, sentier Castel, le 24 février, vers dix heures et demie du matin, avec 1 kil. 700 de café vert, 600 grammes de café torréfié et trois boîtes d'allumettes, le tout représentant une valeur de 9 fr. 15. Marie Doye a transigé avec la douane et, en conséquence, a été remise en liberté. Quant à Flore Tiberghien, elle encourt trois jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Maurice Soille, 39 ans, marchand ambulant à Roubaix, titulaire d'une dizaine de condamnations, a été arrêté en flagrant délit de vol à l'étalage de M. Désiré Verstichel, marchand de chaussures, 68, rue de l'Ommelet, à Roubaix ; quinze jours de prison. — Jules Vandenbroucke, dix jours par défaut pour coups à Georges Devienne, tonnelier à Sailly-lez-Lannoy. — Valère Goossens, 20 ans, tailleur d'habits à Marquette, quarante-huit heures, avec sursis, pour bris de clôture chez Marie Dhalluin, femme Billet, cabaretière, le 27 décembre. — 25 francs, avec sursis, à Maurice Houzé, 19 ans, journalier à Roubaix, pour bris de carreaux chez Marie Descamps, rue de la Mairie. — Pour adultère et complicité, à Roubaix, 25 francs d'amende avec sursis à Elise F..., 27 ans, tisserande ; 25 francs, par défaut, à Louis B.... — Mélanie Vandemoortele, 39 ans, vagabondage, et ivresse, à Roubaix, huit jours de prison. — Charles Chantry, 15 ans, sans profession, à Tourcoing, qui allait de porte en porte, le 15 février, pour solliciter l'aumône, est rendu à ses parents. — Alfred Moine, mendicité, trois jours. — Auguste Tiberghien, mendicité, huit jours.

## CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Le concert d'hiver de la société des anciens combattants de 1870-71 « L'Ancienne ».* — La salle des fêtes du *Café Pandore*, rue Pauvrée, était littéralement comble, dimanche soir, pour le concert offert aux familles des sociétaires. Le programme, composé avec goût, a été irréprochablement suivi. Après un morceau d'ouverture pour piano, exécuté de main de maître, par M. Rostichet, il nous a été donné d'apprécier et d'applaudir une fois de plus M. Oscar Lenne, chanteur de genre, qui a détaillé quelques scènes remarquables avec tout le talent qu'on lui connaît. M. P. Pollet, baryton, a chanté plusieurs morceaux, entr'autres *La Jolie Fille de Perthes*, avec un grand brio, ce qui lui a valu les bravos de la salle entière. M. L. Fudix est toujours l'excellent chanteur comique qu'on ne se lasse jamais d'entendre ; il a été très applaudi. Dans l'air de *La Reine de Saba*, et dans celui de *Carmen*, M. Hennebelle s'est révélé musicien accompli ; sa voix de ténor, puissante et nuancée, a fait ressortir les beautés de ces pages exceptionnelles. Signalons aussi une fantaisie militaire, *A la Chambrée*, et une scène comique, *Les Tribulations d'un Anglais*, fort bien rendues par MM. P. Forest, G. Guyot et le jeune F. Devaere ; cet enfant s'est particulièrement fait acclamer dans un récit patriotique qui a fait tressaillir tous les cœurs. M. Dessauvages a su provoquer une franche gaîté avec ses différentes pasquines qu'il détaille finement. Pour terminer, on a interprété une comédie toujours en honneur : *L'affaire de la rue de Louvenne*, émaillée d'incidents comiques ; toutes nos félicitations aux acteurs, MM. P. Forest, G. Guyot, E. Vanmullen, G. Borczéo, et Ed. Vanmullen. Le piano était tenu par M. Rostichet, qui s'est acquitté de ses fonctions d'accompagnateur en véritable artiste. Au cours de la soirée, une quête a été faite en faveur des blessés de l'armée russe.

— *Choral Nadaud.* — Nous annoncions dernièrement que cette Société préparait son grand concert d'hiver. La date en est fixée au mardi 8 mars. Si nous n'envisageons que le choix des artistes engagés pour cette fête, ce sera un régal artistique pour ceux qui auront la bonne fortune de pouvoir y assister. Nous y voyons Mme Verlot-Crépin, officier d'Académie, 1er prix de chant à l'unanimité du Conservatoire de Paris. Voici l'appréciation d'un critique distingué sur cette artiste : « Une concurrente de ce haut mérite, une artiste chanteuse, l'épreuve d'hier en a placé une hors des rangs, c'est Mlle *Mathilde Crépin*. Elle a chanté l'air d'*Hérodiade* (Ne me refuse pas) d'une voix généreuse de mezzo-soprano, claire, solide et éclatante dans le médium, avec autorité et largeur, avec une prononciation parfaitement nette, avec l'intelligence musicale et la sûreté qui permettent de colorer le son, de lui prêter l'émotion et la vie. » Cantatrice des Concerts Colonne, Mme Verlot-Crépin a remporté de nombreux succès à Paris et partout où elle a passé. Sa belle voix et l'art de sa diction produisent une impression profonde.

Ensuite, M. Niribo, ténor des Concerts Colonne et de l'Opéra municipal de la Gaîté, à Paris. Il possède une voix excellemment timbrée surtout dans le registre élevé, d'un éclat et d'un rayonnement peu communs. Il est le véritable ténor demi-caractère alliant à une voix chaude et solide, le charme d'une voix mixte exceptionnelle ; très goûté partout où il s'est fait entendre. Puis M. Eugène Landrieu, 1er prix de flûte du Conservatoire de Bruxelles, « M. Eugène Landrieu qui a suivi les cours de l'Académie de musique de Tournai, sous la direction de M. Daneau, remportait son premier prix à l'âge de 13 ans, il vient d'obtenir au Conservatoire de Bruxelles son premier prix sur sept concurrents. Ce jeune artiste n'a que 17 ans. Semblable résultat qui n'a jamais été obtenu à un pareil âge fait le plus grand honneur au jeune virtuose. »

Sur la demande des membres honoraires, le *Choral Nadaud* a engagé de nouveau M. Ernest Vannel, l'artiste fantaisiste très personnel. Ce charmant artiste est le plus fin, le plus joyeux « chanteur diseur » ; son répertoire est du meilleur goût, d'une gaîté et d'un esprit du meilleur aloi, sa verve est fantaisiste, la farce est son élément et sa jovialité de pince-sans-rire éclate à son aise dans la charge où il est permis au besoin de donner un croc-en-jambe à la vraisemblance. Il est par excellence le chanteur mondain le plus recherché de la haute société où il est très aimé, très apprécié et très fêté.

Avec de semblables artistes, nul doute que le monde affluo à cette fête et que le *Choral Nadaud* n'obtienne un grand succès.

— Le cercle artistique *L'Avant-Garde* a donné, dimanche, une brillante soirée, devant une nombreuse assistance dans la salle des fêtes du *Maréchal de Coyghem*, et au bénéfice de M. Désiré Yon. On a interprété une pièce en douze tableaux : *Le Tour du monde d'un Enfant de Paris*. Les acteurs ont donné des preuves de certaines aptitudes scéniques et d'un talent appréciable. Les principaux rôles ont été bien tenus ; ce sont : MM. A. Dekeyser (Bébert), A. Carlier (Duduie), D. Yon (Santino), E. Maniez (Pizzicato), E. Dekeyser (G. Walton) ; Mmes Degobert (Cécilia), Maniez (Mercédès) ; Dekeyser (la Supérieure), Derkinderen (Thérésine), etc.

— *Cœcilia Roubaisienne.* — C'est mardi 1er mars, à huit heures, que la *Cœcilia Roubaisienne* donnera son grand concert d'hiver, à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix. Ce concert, dont le programme est des mieux composés, est offert aux membres honoraires et à leurs familles :

PREMIÈRE PARTIE. — 1° *Hymne du Pain* (de Tilman), Cœcilia Roubaisienne ; 2° Air de *Raymond*, pour ténor (Ambroise Thomas), M. Benjamin Hennebelle ; 3° Fantaisie appassionata, pour violon (Vieuxtemps), accompagnement par Mlle M. Bailly, Mlle Esther Bailly ; 4° Chanson bachique, pour baryton, (de Pessard), M. L. Dewispelaere ; 5° Air du *Tasse* (Benjamin Godard), Mlle Hortense Duprez ; 6° Chansonnette comique, M. Jean Monnier ; 7° Duo du *Roi de Lahore*, pour baryton et basse, MM. L. Dewispelaere et A. Janssens ; 8° *L'Aiglon*, acte III (Scène de la Glace), de Rostand, Mlle Dalesson, MM. Saint-Aubin, O. Lair.

DEUXIÈME PARTIE. — 1° *Les fumeurs d'opium* (de Laurent de Rillé), Cœcilia Roubaisienne (Soliste : M. L. Dewispelaere) ; 2° Grande Polonaise en *ré majeur* (de Wiéniawski), accompagnement par Mlle M. Bailly, Mlle Esther Bailly ; 3° *Idylle romantique* (H. Maréchal), M. B. Hennebelle ; 4° a